

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 307/00

ÉFAI – 000647 – AMR 23/080/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

COLOMBIE les membres de deux organisations de défense des droits humains, le *Corporación Regional para la Defensa de los Derechos Humanos* (CREDHOS, Comité régional de défense des droits humains) et l'*Asociación de Familiares de Detenidos-Desaparecidos* (ASFADDES, Association de parents de prisonniers « disparus »)
les autres militants des droits humains de la région du Magdalena Medio

Londres, le 4 octobre 2000

Les défenseurs colombiens des droits humains sont en grand danger, dans la mesure où ils ont été désignés comme « objectifs militaires » dans des tracts signés par un groupe paramilitaire, diffusés au cours d'une conférence sur les droits humains.

Ces documents ont été abandonnés dans les toilettes du bâtiment où se déroulait cette conférence, à Barrancabermeja, dans la région du Magdalena Medio, les 29 et 30 septembre. Ils portaient la signature d'une organisation paramilitaire soutenue par l'armée, les *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie). Ces tracts accusaient les défenseurs des droits humains de travailler pour la guérilla et faisaient référence à une liste noire se trouvant entre les mains des paramilitaires :

« Communiqué, avertissement ...

« Les AUC déclarent que les militants des droits humains, et en particulier les membres du Corporación Regional para la Defensa de los Derechos Humanos (CREDHOS), sont des auxiliaires de la guérilla, et nous les considérons donc à partir de maintenant comme des objectifs militaires de notre organisation ...

« Les AUC, en tant que mouvement anti-subversif, vont procéder à un nettoyage social à Barrancabermeja et dans toute la Colombie, pour que les enlèvements, l'extorsion et la malhonnêteté disparaissent de ce pays.

« Nous déclarons que les membres du CREDHOS travaillent pour les branches politiques des mouvements de guérilla FARC [Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia (Forces armées révolutionnaires colombiennes)] et ELN [Ejército de Liberación Nacional (Armée de libération nationale)], nous savons qui sont et où se trouvent ces individus qui ne font rien d'autre que dénoncer les crimes commis par les AUC et ne cessent de nous attaquer en tant qu'ennemis de la paix, sans pour autant dénoncer publiquement les crimes de la guérilla ...

« Nous sommes en possession d'une liste d'épuration et nous allons indiquer le nombre de ces f. de p. [fils de pute] de guérilleros que nous tuerons s'ils ne décampent pas ...

« CREDHOS une vingtaine de membres..... barrez-vous f. de p.

« ASFADDES trois, et vous savez de qui il s'agit, f. de p. »

Des militants appartenant à un large éventail de groupes colombiens à vocation sociale, parmi lesquels des organisations non gouvernementales (ONG) de défense des droits humains, ont assisté à cette conférence, intitulée « *Por la vida y los Derechos Humanos* » (« Pour la vie et les droits humains »). Cette manifestation était coparrainée par le gouvernement colombien et avait reçu le soutien de représentants d'ambassades étrangères, des Nations unies et d'ONG internationales. La conférence a appelé le gouvernement à prendre des engagements précis en matière de protection des défenseurs des droits humains.

Le *Corporación Regional para la Defensa de los Derechos Humanos* (CREDHOS, Comité régional de défense des droits humains) est établi à Barrancabermeja. Ses membres ont contribué de manière essentielle à attirer l'attention de la communauté internationale sur les atteintes aux droits humains et les violations du droit international humanitaire perpétrées par les mouvements de guérilla, les forces de sécurité et les groupes paramilitaires. L'*Asociación de Familiares de Detenidos-Desaparecidos* (ASFADDES, Association de parents de prisonniers « disparus ») est une ONG colombienne de défense des droits humains composée de proches de personnes « disparues », qui s'emploient à faire la lumière sur leur sort et à faire traduire en justice les responsables présumés de ces « disparitions ».

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Colombie, des membres de l'armée régulière et des autres forces de sécurité, ainsi que leurs alliés paramilitaires, continuent de commettre de graves violations des droits humains en bénéficiant d'une impunité quasi totale. Au cours des cinq dernières années, plusieurs milliers de civils ont été tués par des formations paramilitaires. Bien que le gouvernement colombien ait suspendu en 1989 les dispositions constitutionnelles autorisant la création des organisations paramilitaires, et donné pour instructions aux forces armées de combattre et de démanteler ces groupes, les formations paramilitaires continuent d'opérer avec le soutien des forces de sécurité dans de nombreuses régions du pays.

Les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires ont pour habitude d'accuser les membres d'organisations de défense des droits humains d'être des collaborateurs ou des sympathisants de la guérilla, ce qui leur permet de les présenter comme des objectifs légitimes dans le cadre de leurs opérations anti-insurrectionnelles. Plus de 25 défenseurs des droits humains ont été victimes d'homicides ou de « disparitions » au cours des trois dernières années.

Les militants des droits humains qui travaillent pour le CREDHOS, l'ASFADDES et d'autres ONG à Barrancabermeja et dans le reste du Magdalena Medio sont constamment menacés et harcelés, en raison de leurs activités légitimes de promotion et de protection des droits fondamentaux garantis par les normes internationales. Par le passé, ils ont été victimes de menaces de mort, d'homicides et de « disparitions » imputables aux forces de sécurité et à leurs alliés paramilitaires. De nombreux militants ont été tués, tandis que d'autres ont dû fuir la région, craignant que leur vie ne soit menacée. Jusqu'ici, les autorités colombiennes n'ont pris aucune mesure contre les groupes paramilitaires qui opèrent dans le Magdalena Medio.

ACTION RECOMMANDÉE : aérogramme / télégramme / télex / lettre par avion / fax (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité des défenseurs des droits humains à Barrancabermeja et dans le reste de la Colombie, notamment par celle des membres du *Corporación Regional para la Defensa de los Derechos Humanos* (CREDHOS, Comité régional de défense des droits humains) et de l'*Asociación de Familiares de Detenidos-Desaparecidos* (ASFADDES, Association de parents de prisonniers « disparus »), dans la mesure où ils ont été désignés en tant qu'*« objectifs militaires »* dans un communiqué paramilitaire ;
- demandez instantanément que soit ouverte une enquête exhaustive et impartiale sur les menaces dirigées contre le CREDHOS et l'ASFADDES, que les résultats en soient rendus publics et que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- exhortez les autorités à prendre immédiatement des mesures pour garantir la sécurité des membres du CREDHOS et de l'ASFADDES, afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités ;
- appelez le gouvernement colombien à s'acquitter des obligations qui lui incombent en matière de protection des défenseurs des droits humains, telles qu'elles ont été définies par les Nations unies et l'Organisation des États américains (OEA) ;
- engagez les autorités à ouvrir une enquête exhaustive et impartiale sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires qui opèrent à Barrancabermeja et dans la région environnante, à rendre publics les résultats de ces investigations et à déferer à la justice ceux qui soutiennent ces groupes ou en font partie ;
- exhortez les autorités à prendre immédiatement des mesures pour démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris par le gouvernement et aux recommandations formulées par les Nations unies.

APPELS À :

Président de la République :

Señor Presidente Andrés Pastrana Arango
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8, No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie
Fax : 57 1 286 7434 / 287 7939 / 284 2186 / 289 3377 /
337 1351

Formule d'appel : Excelentísimo Señor Presidente, /
Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur :

Dr. Humberto de la Calle
Ministro del Interior
Ministerio del Interior
Palacio Echeverry
Carrera 8a, No. 8-09, Piso 2
Santafé de Bogotá, Colombie
Fax : 57 1 286 8025 / 284 0214

Formule d'appel : Señor Ministro, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Défense :

Dr. Luis Fernando Ramírez Acuña
Ministro de Defensa Nacional
Ministerio de Defensa Nacional
Avenida Eldorado CAN – Carrera 52
Santafé de Bogotá, Colombie
Télégrammes : Ministro Defensa, Bogotá, Colombie
Télex : 42411 INPRE CO; 44561 CFAC CO
Fax : 571 222 1874 / 266 9300
Formule d'appel : Señor Ministro, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Comité régional de défense des droits humains :
Corporación Regional para la Defensa de los Derechos Humanos (CREDHOS)
AA 505, Barrancabermeja
Santander, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

Association de parents de prisonniers « disparus » :
Asociación de Familiares de Detenidos-Desaparecidos (ASFADDES)
AA 011446, Santafé de Bogotá Colombie

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 15 NOVEMBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.